



# CALENDRIER 2018

## DES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES

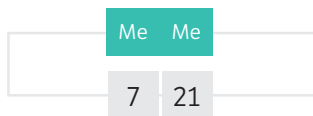
*Communes de*

**BEAUMONT • CHAMPAGNAC-LA-PRUNE • ORLIAC-DE-BAR  
GROS-CHASTANG • GUMOND • LA ROCHE-CANILLAC  
SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE • SAINT-SALVADOUR**

### JANVIER



### FEVRIER



### MARS



### AVRIL



### MAI



### JUIN



### JUILLET



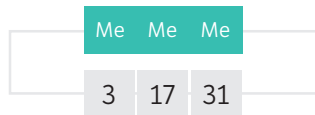
### AOÛT



### SEPTEMBRE



### OCTOBRE



### NOVEMBRE



### DECEMBRE



**Tulle'**  
**agglo**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Service prévention,  
tri et collecte des déchets**

Rue Sylvain Combes, 19000 Tulle

Tél. 05 55 20 75 00

[tulleagglo@tulleagglo.fr](mailto:tulleagglo@tulleagglo.fr)

[www.agglo-tulle.fr](http://www.agglo-tulle.fr)

## JE TRIE ET RECYCLE : LES EMBALLAGES



- Boîtes et sur emballages cartonnés
- Briques alimentaires
- Gels douche
- Bouteilles d'eau, d'huile etc...
- Bouteilles de lessive, entretien
- Aérosols, conserves, canettes...

## JE TRIE ET RECYCLE : LE PAPIER



- Magazines, revues
- Enveloppes (avec et sans fenêtre)
- Sac en papier
- Livres et cahiers
- Catalogues et annuaires
- Prospectus, publicités
- Journaux
- Courriers, post-its, papier de bureau et tickets

## JE TRIE ET RECYCLE : LE VERRE ALIMENTAIRE



Merci de déposer  
**seulement le verre alimentaire**  
dans cette colonne !

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans les conteneurs situés aux points de regroupement de votre commune.

Les déchets triés doivent être déposés dans les colonnes des points d'apport volontaire



Les collectes seront maintenues les jours fériés à l'exception de :

> Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018,  
rattrapé samedi 28 avril 2018

> Mardi 25 décembre 2018,  
rattrapé samedi 22 décembre 2018

> Mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019  
rattrapé samedi 29 décembre 2018.

**Programme 2016-2018 :**  
+50% de déchets recyclables collectés en 3 ans.